



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

14 décembre 2017 à 20 heures 00

Étaient présents 13: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Sylviane GONTHIER, Olga LERICHE et Ingrid GAMEZ, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Olivier GOFFART, Florian LEGRAND, Eddy BOUBET Bernard DUPAS et Patrice GUINET.

Absents excusés 1 : M. Philippe HERBET.

Absents 1: M. Pascal DHOUILLY.

• **Jumelage Elford-Awoingt**

M. le Maire signale à l'assemblée que depuis février 2013 des rencontres sont organisées avec les représentants d'ELFORD.

ELFORD est un village, situé au Royaume-Uni, comté de Staffordshire, dans la région des Midlands, dont la ville la plus importante est Birmingham.

Par le biais du jumelage, ces deux villages souhaitent pérenniser les liens qui se sont créés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la création d'un jumelage avec la commune d'ELFORD et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de jumelage. Le comité de jumelage est paritaire (élus + citoyens). Les élus ne pourront exercer au sein de ce comité des responsabilités telles que Président, trésorier, secrétaire. Le nombre des élus sera fixé par le Conseil municipal qui procèdera à leur nomination.

• **Demande de modification de numérotation d'habitation par un particulier**

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il a reçu par courriel en date du 2 décembre de la part de Mme Sophie DELCROIX et de M. Thomas QUIEVREUX, demeurant au 13 Rue Jules Ferry, une demande de modification de numérotation ayant pour motivation la triskaïdécaphobie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal refuse de modifier la numérotation de cette habitation.

• **Décision modificative : imputation de crédits au chapitre 23**

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin d'augmenter le compte 2313 de l'opération « Halle couverte ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de diminuer le compte « autres immobilisations » et d'augmenter le compte « construction halle couverte » de 14 000 €.

• **Informations sur l'avancée des projets**

M. Bussy informe du bon avancement des travaux de voirie.

Quelques finitions sont en cours au niveau de la halle couverte.

Une date d'intervention est à fixer concernant les nuisances sonores du chauffage de la salle des fêtes.

M Bussy présente 2 devis pour l'aménagement de la zone de stockage de l'atelier technique.

Après délibération, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PILEZ.

Dans le cadre du découpage de la parcelle de la propriété Millot, une demande d'évaluation sera faite auprès du service des Domaines ainsi qu'une expertise immobilière auprès d'une étude notariale.

• **La Motion pour les exploitants betteraviers**

La Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas de Calais demande le soutien pour maintenir la culture de la betterave dans notre région. Les signataires de la motion s'inquiètent de l'interdiction prévue (Loi sur la Biodiversité du 8 août 2016) pour la culture de la betterave, de l'utilisation de certains

traitements de semences à base de néonicotinoïdes (NNI) dès septembre 2018. L'arrêt de l'utilisation des NNI provoquerait une chute rapide du rendement betteravier à un niveau tel qu'il serait susceptible de mettre en cause la rentabilité de cette culture, particulièrement dans notre région. Dans l'attente de la parution de nouveaux rapports traitant de ce problème le Conseil municipal choisit de ne pas signer la pétition.

• **Questions diverses**

Arrêté préfectoral réglementant les fêtes de fin d'année

A compter du 24 décembre 2017 et jusqu'au 25 décembre et à compter du 31 décembre 2017 jusqu'au 1^{er} janvier 2018, l'utilisation des artifices de divertissement des catégories 2 à 4 est interdite sur la voie publique. A compter du 23 décembre 2017 et jusqu'au 2 janvier 2018 la distribution, la vente et l'achat de carburant sont interdits dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifié par le concours des services de police locaux.

La motion de soutien pour le Maintien du tribunal de Cambrai et contre la réforme de la carte judiciaire

Dans le cadre de la proposition de loi adoptée par le Sénat dite « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice », Les élus de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en soutien avec le Bâtonnier et les avocats du barreau de Cambrai, souhaitent rédiger une motion. Dès réception de cette motion M. le Maire la soumettra aux membres du Conseil municipal.

L'incivilité vis-à-vis des nuisances sonores et des dégradations des parterres

Durant cette semaine, des voisins de la propriété située au 35 rue Pasteur se sont plaints en Mairie de la nuisance sonore en continu, provoquée par l'alarme de cette maison. Un courrier sera envoyé afin de ne plus subir ces désagréments.

M Eddy Dherbecourt et M Sébastien Bussy signalent à l'Assemblée que des dégradations des parterres du parking de la rue Gambetta ont été constatées récemment. La commune et son personnel technique mettent tout en œuvre pour l'embellissement de notre village. M. le Maire rappelle qu'il appartient uniquement à la maîtrise d'œuvre d'intervenir auprès des entreprises travaillant dans le domaine public.

Commission école convention Aril 2018 2019

Mme Marie Cécile Machon présente à l'Assemblée un projet de convention 2018-2019 avec la société Aril, l'avenant présenté sera étudié avec son président. Le projet présenté comporte une modification d'un article qui empêche M. le Maire de signer le document en l'état. Il est rappelé que la Municipalité n'est pas employeur des personnels d'animation.

La séance est levée à 22 heures 00

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddy Dherbecourt", is written over a light-colored rectangular background.